

PS et CDH sont enfin d'accord sur la réforme de la formation initiale des enseignants

■ La durée de la formation des instituteurs et régents sera portée à quatre ans.

Après des semaines de discussions, les partenaires de majorité PS et CDH en Fédération Wallonie-Bruxelles ont trouvé un terrain d'entente sur la future formation initiale des enseignants, une réforme annoncée depuis près de dix ans et jugée cruciale pour la réussite du Pacte pour un enseignement d'excellence.

"Nous sommes parvenus à arbitrer aujourd'hui les deux points essentiels qui restaient en suspens", a annoncé mercredi le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) devant le Parlement.

Ces deux points étaient l'organisation à terme d'une cinquième année de formation, ainsi que la manière dont hautes écoles et universités vont

collaborer pour assurer le nouveau cursus. "Nous avons, dans son principe, un accord sur ces deux points", a précisé M. Marcourt. Les projets de textes légaux devraient être arrêtés dès la semaine prochaine en gouvernement.

La majorité peut pousser un ouf de soulagement. Mi-décembre, M. Marcourt avait fait état de "polémiques" entre PS et CDH sur la réforme, évoquant même la possibilité d'un report de l'entrée en vigueur de la réforme, attendue théoriquement pour septembre 2019.

Les instituteurs gagneront mieux leur vie

Concrètement, les candidats au métier d'enseignant devront suivre à l'avenir un bachelier (180 crédits), complété par une année de master (60 crédits), ce qui portera la durée de la formation des instituteurs et régents de trois ans aujourd'hui à quatre ans demain. Une cinquième année de spécialisation est prévue à un horizon plus éloigné.

Outre la discipline qu'ils seront amenés à enseigner, les futurs profs seront formés à la communication, aux sciences humaines et sociales, à la didactique et la pédagogie. Un lien sera aussi fait avec la recherche sur ces matières.

Autre nouveauté: l'accès aux études d'enseignant sera soumis à l'avenir à la présentation d'une épreuve – obligatoire mais non contraignante – de maîtrise de français. Formés plus longtemps, les futurs instituteurs et régents devraient également mieux gagner leur vie. Un barème intermédiaire devrait ainsi être créé entre le barème 301 (appliqué aux enseignants formés en trois ans) et le barème 501 (appliqué aux enseignants disposant d'un master universitaire).

Devant les députés, M. Marcourt a répété sa volonté de mener une réforme qui soit "soutenable" pour les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre espère qu'elle pourra entrer en vigueur en septembre 2019. (Avec Belga)